



*Avis à la population des communes
de Belmont-Broye et de Saint-Aubin*

SAPEURS-POMPIERS

PROJET D'UNE BASE DE DEPART UNIQUE POUR LA BASSE-BROYE

À l'instar de l'ancienne loi de 1964 en matière de la défense incendie, qui demandait à chaque commune d'organiser leur propre défense incendie, la nouvelle loi (LDIS 2023) a gommé ses frontières communales afin d'organiser une défense incendie régionale **efficace et efficiente**.

Cette nouvelle loi garde au centre des préoccupations le citoyen sinistré, en appliquant une aide adéquate la plus rapide indépendamment des frontières politiques, 365 jours sur 365, 24 heures sur 24.

Ainsi, nos communes ont rejoint, au 1er janvier 2023, l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye).

Dans le cadre de cette réorganisation, les Communes restent propriétaires des casernes et locaux qu'elles mettent à disposition de l'ADIS-Broye dans le cadre d'un bail de location.

Dans la Basse-Broye, les casernes de Domdidier et de Saint-Aubin ont été choisies comme base de départ par la Commission cantonale de défense incendie et secours (CDIS).

Comme la caserne de Domdidier ne correspond plus aux exigences cantonales en matière de dotation de véhicules et de matériel et que la Commune de Saint-Aubin envisage le déplacement de sa caserne sur le site des Vernettes afin de répondre à un besoin urgent d'agrandissement de son service d'édilité, plusieurs réflexions en matière de projets d'implantation de nouvelles casernes pour les sapeurs-pompiers ont été envisagées dans le but de garantir les objectifs de performance demandés par le Canton et exigés par la LDIS tout en restant rationnel sur les investissements que les Communes doivent concéder.

Après analyses de différents scénarios, les Conseils communaux de Belmont-Broye et de Saint-Aubin ont opté pour l'implantation d'une base unique de départ dans la zone d'activités des Vernettes à Saint-Aubin. Cette implantation correspond aux critères d'intervention définis par la LDIS 2023, notamment en matière de degrés d'urgence et d'objectifs de performance. Elle a été soumise à examen de l'Etat-Major du Bataillon des Sapeurs-Pompiers de la Broye (BSPB) ainsi qu'à la Commission cantonale de défense incendie et secours (CDIS) qui ont tous deux donné un préavis positif.

Le Conseil communal de Saint-Aubin proposera lors d'une prochaine assemblée communale, un crédit d'investissement pour la construction de cette caserne. Si ce projet devait être accepté par son législatif, la Commune Saint-Aubin serait dès lors en charge de la construction et de la gestion de la nouvelle caserne des Vernettes qui sera louée à ADIS-Broye ; celle-ci, deviendra donc la base de départ unique en faveur de la Basse-Broye. La caserne de Domdidier trouvera une nouvelle affectation communale dans le cadre de la réorganisation du site afin de répondre aux besoins de l'édilité et de la déchetterie.

Le Bataillon des Sapeurs-Pompiers de la Broye (BSPB) et les Autorités politiques estiment que le projet d'implantation d'une base de départ unique aux Vernettes présente de nombreux avantages, notamment :

- Une vision à long terme permettant le maintien voire l'augmentation de l'effectif du personnel volontaire et motivé.
- L'unification de 2 bases de départ créant une base forte sur le secteur Basse-Broye.
- Des locaux plus adaptés et mieux équipés répondant aux directives ECAB, pouvant recevoir une dotation cantonale en véhicules et matériel adéquate
- Des locaux répondant aux directives et recommandations de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) en matière d'hygiène en intervention dont notamment la séparation des zones propres et sales en lien avec l'équipement et le matériel contaminé
- Une répartition des moyens logistiques et humains de façon homogène